

Agen, vendredi 15 octobre 2021

DOSSIER DE PRESSE

ESPACE NATUREL SENSIBLE DU RIEUCOURT **34 hectares de pleine nature préservés** **et valorisés pour tous les publics**

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est porté acquéreur d'un Espace Naturel Sensible (ENS) de 34 ha, situé sur la commune de Pindères, à proximité immédiate du futur Center Parcs « Les Landes de Gascogne ». Ce site est le 11^{ème} ENS de Lot-et-Garonne mais le premier en pleine propriété.

Le Département s'est fixé comme objectifs pour ce site de préserver sa qualité écologique, d'assurer la sauvegarde de ses habitats naturels, mais également de le valoriser pour une ouverture à un large public, dans le respect de la sensibilité du lieu.

Après une année de travail collaboratif avec les différents acteurs du territoire, notamment les acteurs de l'environnement (comme la SEPANLOG, le CEN, les Fédérations de Chasse et de Pêche, etc.), les services de l'Etat (DDT, DREAL, OFB), le Comité Départemental du Tourisme et le Maire de la commune de Pindères, cette mission a abouti à la conception d'un plan de gestion différenciée (adaptée à chaque type de milieu présent sur le site) et un plan d'aménagement pour le parcours d'interprétation et la mise en valeur du site, validés en commission permanente le 28 mai 2021.

Le parcours d'interprétation

L'ENS sera inséré dans un parcours plus large empruntant la voie verte existante avec un départ à proximité du golf de Casteljaloux (figure 1). La valorisation de ce site accessible à tous, Lot-et-Garonnais comme vacanciers, est conçue pour un public familial.

Le parcours d'interprétation, de 2,8 km au sein de l'ENS, comprend :

- un périmètre sanctuarisé au Nord et des incursions pour l'observation depuis la voie verte (mise en défens de la zone humide),
- un parcours en boucle circonscrit au Sud traversant un maximum de milieux,
- une boucle principale accessible à tous, des cheminements secondaires et des stations d'interprétation ponctuant l'ensemble du parcours (figure 2).

La découverte de l'ENS repose sur quatre séquences autour du thème de la forêt visant à donner au visiteur une vision générale et assez complète du site, véritable condensé des milieux caractéristiques des Landes de Gascogne (figure 3) :

- **la forêt ressource** : mise en immersion pour comprendre comment concilier la gestion de la forêt, les activités humaines de tourisme et la préservation de la biodiversité,
- **la forêt galerie** : place à l'observation, à l'écoute et au ressenti pour percevoir les ambiances variées qu'offre un écosystème forestier constitué de feuillus et d'une strate basse diversifiée,
- **la forêt refuge** : invitation à la découverte et à la connaissance des milieux (et de la faune qui en dépend) pour comprendre l'intérêt de les préserver par une gestion adaptée voire de restaurer certains milieux devenus rares,
- **la forêt en lutte** : fin de la boucle pour attirer l'attention du visiteur sur l'évolution des milieux face au changement climatique.

Le plan de gestion

Le site du Rieucourt possède une richesse écologique, caractérisée par la présence d'espèces protégées et patrimoniales, principalement associées aux milieux humides et aquatiques. Il est caractérisé par une diversité de milieux, au sein d'une unité à l'apparence homogène. Le site est également marqué par le caractère évolutif des milieux.

L'intervention humaine est ici considérée comme une valeur ajoutée dans la gestion du site. En effet, l'absence de toute gestion ou d'intervention engendrerait une perte de biodiversité, par un enrichissement et une homogénéisation des milieux.

Le plan de gestion est un programme d'action, pour les 10 prochaines années, qui combine la mise en œuvre des actions transversales relevant de principes de gestion écologique, environnementale et durable (figure 4) et des mesures compensatoires liées au Center Parcs voisin (figure 5).

Il doit permettre de répondre aux deux objectifs suivants :

- optimiser et améliorer le caractère naturel et la fonctionnalité du site,
- faire de l'ENS du Rieucourt un site vitrine de découverte de la nature de Lot-et-Garonne et permettre l'accueil du public dans les conditions optimales.

Calendrier de réalisation

Les aménagements nécessaires à la valorisation du site et à son ouverture au public (cheminements, stations d'interprétation...) sont prévus selon un phasage progressif sur 6 ans à compter de 2021, pour respecter le cycle biologique et la sensibilité des écosystèmes (intervention possible sur la période de septembre à mars uniquement).

Avant les premières interventions pour tracer le cheminement principal, il convient de procéder préalablement à une phase de relevés, notamment topographiques.

La SEM 47 accompagne d'ores et déjà le Département pour la mise en œuvre du plan d'aménagement et d'interprétation.

Les premières actions de gestion, devant démarrer en ce mois d'octobre, font partie des mesures compensatoires du Center Parcs voisin. Il s'agit de restaurer :

- un milieu en voie de raréfaction, à savoir la zone humide traversée par le cours d'eau Rieucourt, lieu de vie notamment de l'Agrion de Mercure (Odonate spécifique de ce type de milieu, espèce protégée contrairement à son habitat, donc espèce quasi menacée en France). Avant son acquisition par le Département, cette zone humide avait été plantée de peupliers, à présent âgés d'une petite dizaine d'années, dont l'abattage est prévu pour rouvrir le milieu (4,7 ha),
- une lande sèche à bruyère qui nécessitera également l'abattage de jeunes pins maritimes (1,1 ha).

Le Département sera prochainement accompagné par un gestionnaire local, naturaliste, qui aura pour mission d'assurer la gestion de l'ENS pour 6 ans et d'apporter son expertise également au cours des aménagements du parcours d'interprétation.

ANNEXES

34 ha situés au sud du Center Parcs revêtent un intérêt écologique, confirmé par un diagnostic réalisé par la SEPANLOG. Le Département a ainsi fait l'acquisition de cette emprise et validé la création d'un Espace Naturel Sensible à cet endroit pour préserver la qualité du site, assurer la sauvegarde des habitats naturels et l'ouvrir au public dans le respect de la sensibilité des milieux.



Figure 1 – Les parcours

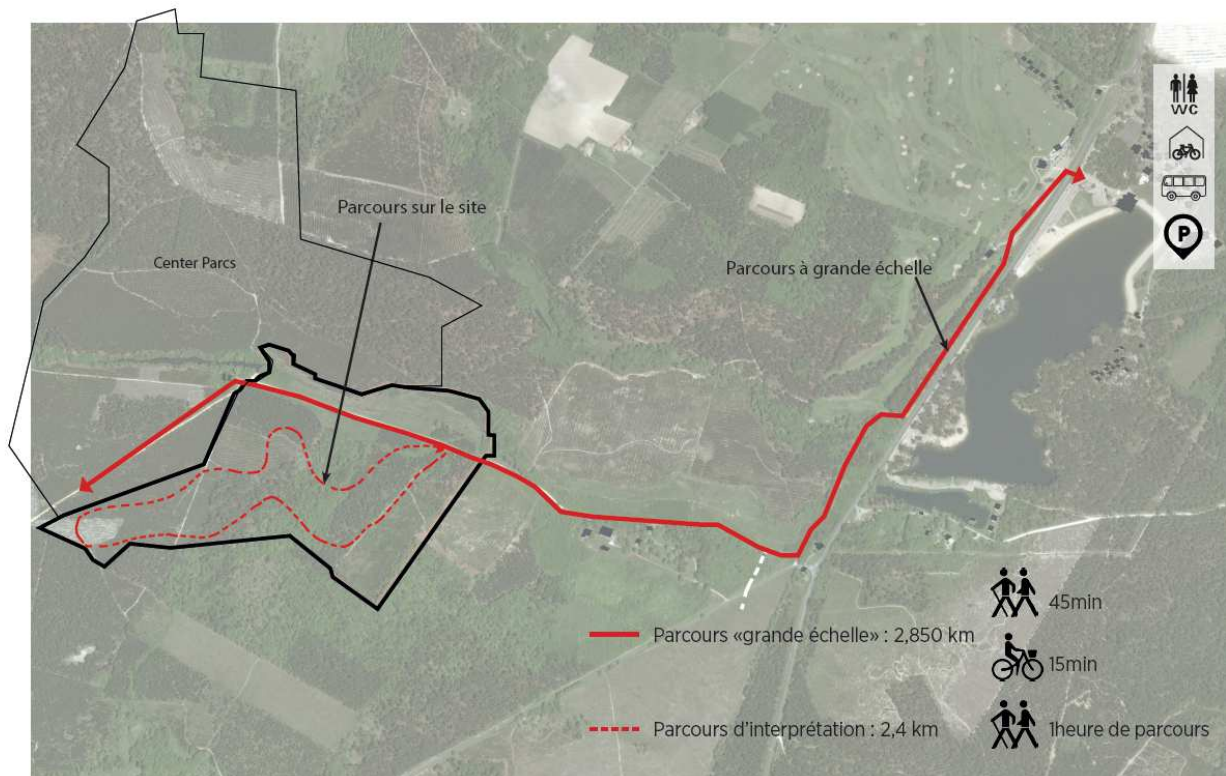


Figure 2 – Parcours d'interprétation, revêtements

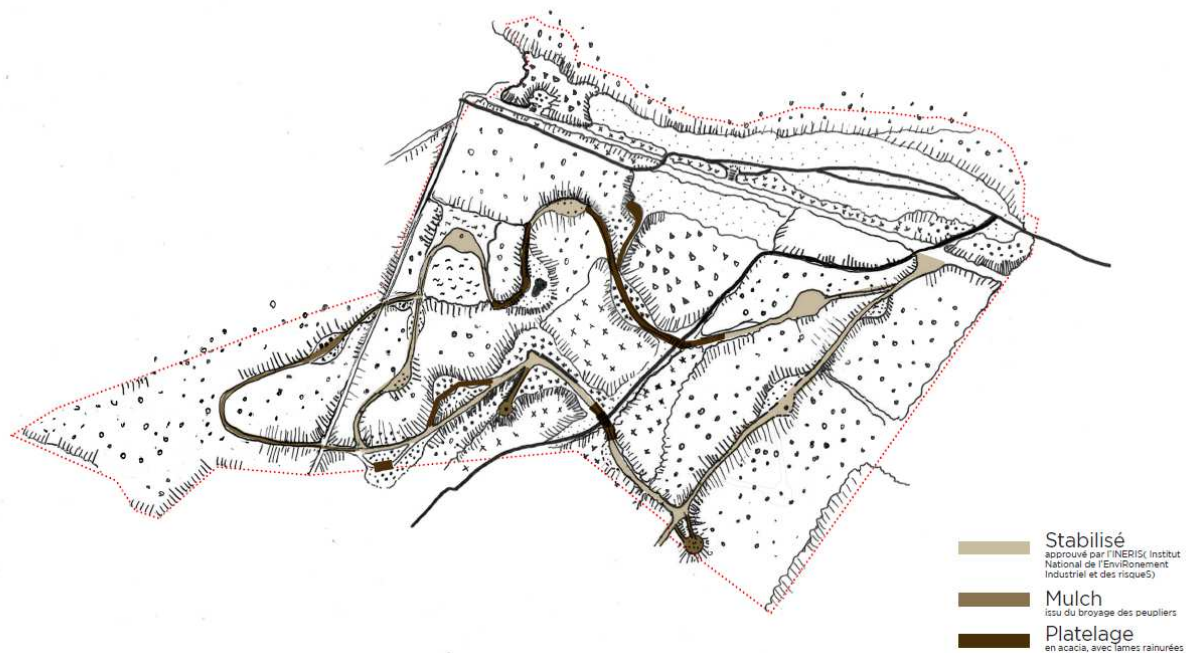


Figure 3 – Les 4 séquences

- > Parcours principal
-> Parcours secondaires ludiques et raccourcis
- * Stations principales
- + Stations secondaires

- Séquence 1 : La forêt-ressource
- Séquence 2 : La forêt-galerie
- Séquence 3 : La forêt refuge
- Séquence 4 : La forêt en lutte

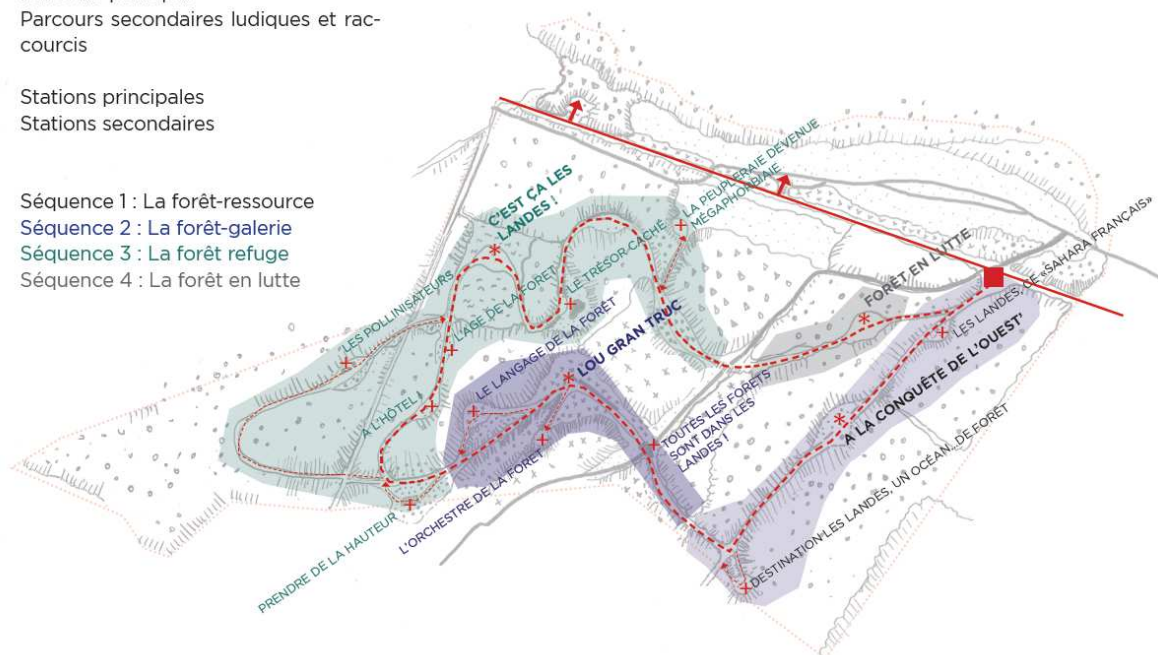


Figure 4 – Plan de gestion – exemple d'actions transversales, action n°3 "réglementation et aménagement du secteur pour empêcher l'incursion involontaire du public"

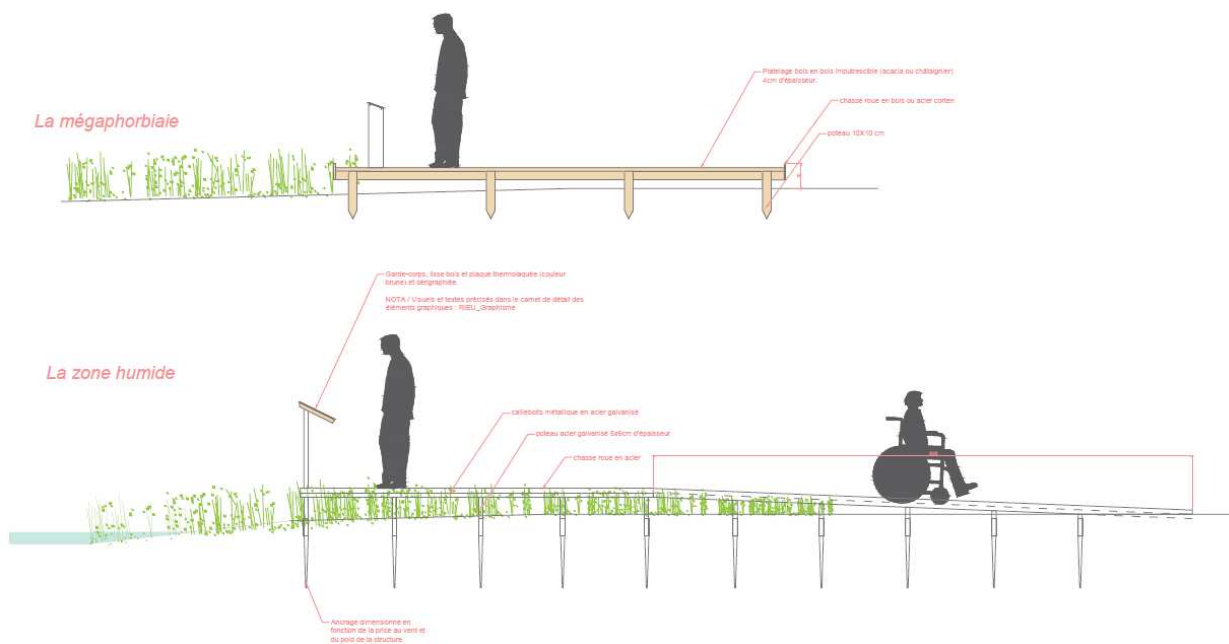
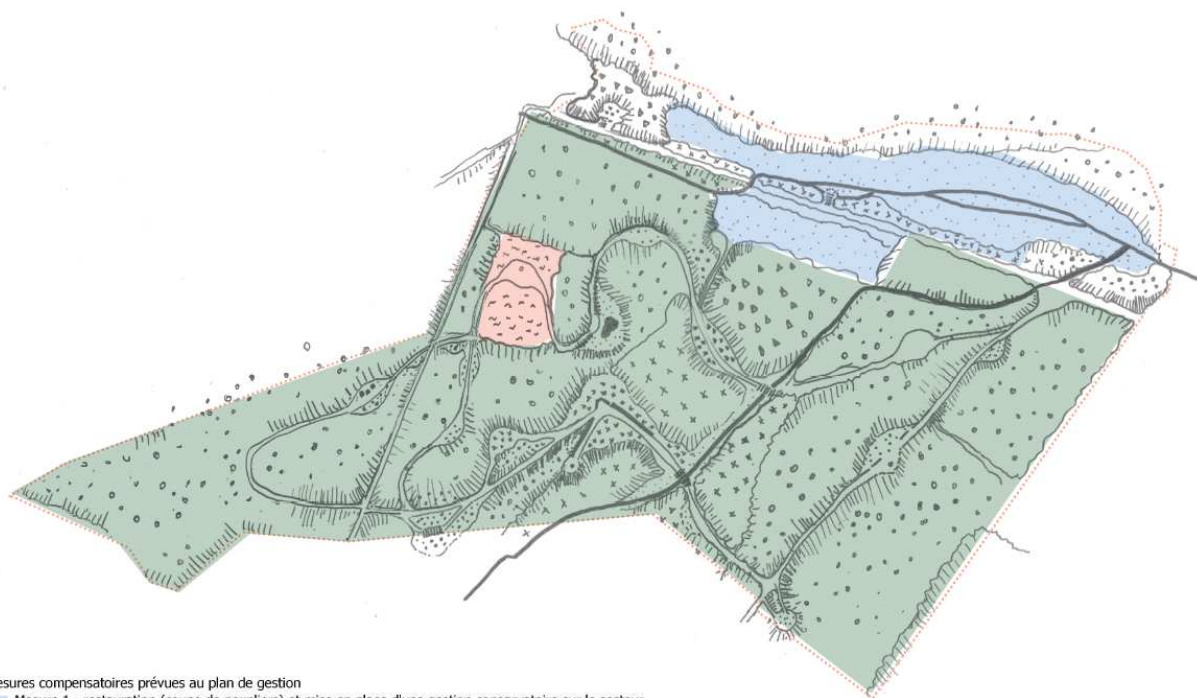


Figure 5 – Mesures compensatoires



- Mesures compensatoires prévues au plan de gestion
- Mesure 1 - restauration (coupe de peupliers) et mise en place d'une gestion conservatoire sur le secteur du ruisseau de Rieucourt et de ses zones humides associées
 - Mesure 2 - restauration (coupe de jeunes pins) et mise en place d'une gestion conservatoire
 - Boisements à valoriser (essentiellement pinède d'exploitation) ou conserver et gérer durablement